

**TAXE D'APPRENTISSAGE 2024**

# Agissez contre les inégalités scolaires

En 2024, devenez acteur de la réussite scolaire de tous en soutenant les actions de l'association Énergie Jeunes.



## ÉNERGIE JEUNES, 15 ANS D'ACTIONS AU SERVICE DES JEUNES

Depuis 2009, l'association Énergie Jeunes, reconnue d'Utilité Publique et agréée par le Ministère de l'Éducation nationale, intervient auprès des écoliers et collégiens dans les territoires les moins favorisés et les plus isolés, là où l'orientation est souvent limitée par le manque d'information, de soutien familial ou de modèles inspirants. Les programmes pédagogiques proposés, fondés sur des études scientifiques, visent à provoquer des déclics pour aider les élèves à aimer apprendre.

## DES PROGRAMMES INNOVANTS PROPOSÉS AUX ÉLÈVES

Avec l'aide de chercheurs en sciences cognitives, Énergie Jeunes a mis au point des programmes destinés aux élèves des milieux les moins favorisés et les plus isolés avec comme objectif de développer les compétences psychosociales des jeunes avec des méthodes prouvées, issues de la recherche.

## UNE EFFICACITÉ DÉMONTRÉE PAR UNE VASTE ÉTUDE SCIENTIFIQUE

Une vaste étude d'impact, supervisée par les pouvoirs publics, a été réalisée par un laboratoire international auprès de 23 000 élèves pendant cinq ans. Elle conclut à un impact « remarquable » de l'action d'Énergie Jeunes sur les résultats scolaires et la réduction du fatalisme social.

[En savoir plus](#)

## LA TAXE D'APPRENTISSAGE, DE QUOI S'AGIT-IL ?

La taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel les entreprises peuvent librement choisir une partie des bénéficiaires. Elle vise à favoriser un accès égal à l'apprentissage grâce à des actions comme celles portées par Énergie Jeunes.

Pour l'association, la taxe d'apprentissage est une source de financement importante qui permet de former des milliers d'écoliers et de collégiens des territoires les moins favorisés.

## VOS ACTIONS D'AUJOURD'HUI CONTRIBUENT À VOS TALENTS DE DEMAIN !

**Vous aussi, devenez acteur de la réussite scolaire de tous !**

EN 2023-2024



125 725

élèves formés



+ de 27 000

heures de formation dispensées



725

volontaires



13

délégations régionales



857

établissements scolaires partenaires

## ILS TÉMOIGNENT



**Assia**  
élève de 4e

## EN SOUTENANT ÉNERGIE JEUNES :

- Vous permettez à des milliers d'écoliers et de collégiens de développer des compétences psychosociales, nécessaires pour rester motivés et persévérer dans leur parcours scolaire
- Vous donnez les moyens de déployer nos actions partout en France métropolitaine et en Outre-Mer
- Vous changez des vies

# COMMENT VERSER VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ASSOCIATION ÉNERGIE JEUNES ?

## ETAPE 1

Vous avez déclaré, au mois de mai, votre solde de taxe d'apprentissage auprès des réseaux URSSAF ou MSA.

## ETAPE 2

À partir du 27 mai, vous fléchez Énergie Jeunes par le biais de [SOLTéA](#), service numérisé soutenu par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

**SIRET : 520 026 055 00035**

**RNA : W923000052**

**Adresse postale : 21 rue de Stalingrad, Villa Baudran, Bâtiment A. 94110, Arcueil**

**Deux périodes sont prévues pour vous permettre de flécher votre solde :**

- du 27 mai au 2 août
- du 12 août au 4 octobre

## ETAPE 3

Pour nous informer de vos intentions ou de vos versements, nous vous invitons à remplir le formulaire disponible [ici](#).

**Retrouvez toutes les informations sur :**

<https://energiejeunes.fr/agir-avec-nous/verser-votre-taxe-dapprentissage/>



**Pour vous accompagner dans vos démarches et pour répondre à toutes vos questions :**

Christian Folliet

[christian.folliet@energiejeunes.fr](mailto:christian.folliet@energiejeunes.fr)

Tél. : 06 64 10 42 70